

Demande déposée le 05/04/2023

N° PC 072 253 21 Z0033 M01

Par :	Monsieur DUTRANNOY Kévin Madame NAVEAU Lindsay
Demeurant à :	2 rue de Bellevue 72210 Chemiré le Gaudin
Sur un terrain sis à :	Lotissement « L'Orée du Bois » Lot 6 11 rue des Charmes 72210 Roëzé-sur-Sarthe
Cadastré :	253 AC 238, 253 C 846
Nature des Travaux :	Construction d'une maison individuelle

Surface de plancher
créée : 129,91 m²

Affiché le 17/04/2023

Nb de logements : 1

Destination : habitation

Le Maire de la Commune de Roëzé-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 05/04/2023 par Monsieur DUTRANNOY Kévin et Madame NAVEAU Lindsay, visant à *ajouter deux fenêtres de toit façade Ouest (78 x 98 cm et 114 x 118 cm), modifier la couleur des menuiseries, RAL 7016 à la place du blanc (RAL 9016) et à changer la couleur de l'enduit, ton PIERRE (015-PRB) et ton BERRY (901-PRB) à la place de la teinte Guérande et à ajouter un parement de pierre au niveau de l'entrée (façade Est),*

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,

Vu l'arrêté en date du 08/04/2022 accordant le permis de construire,

Vu le permis d'aménager n° PA 072 253 20 Z0002 accordé le 15/01/2021, modifié le 05/07/2021, pour l'aménagement du lotissement « L'Orée du Bois »,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 03/02/2022,

Vu le certificat de conformité des travaux en date du 08/04/2022,

CONSIDERANT la convention tripartite en date du 20/05/2021 concernant le développement urbain lié au système d'assainissement collectif de Roëzé-sur-Sarthe/La Suze-sur-Sarthe,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent Permis de Construire MODIFICATIF est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions suivantes :

- *Toutes les prescriptions et/ou observations émises dans le permis initial, non modifiées, sont maintenues.*

Roëzé-sur-Sarthe, le 14 avril 2023



Le Maire, Mme Catherine TAUREAU

Date d'affichage du dépôt : 07/04/2023

Transmis à la Préfecture le : 14/04/2023

Notifié au pétitionnaire le :